

Les écoles communales acceptent l'esprit du Pacte d'excellence

■ Le réseau adresse un "oui mais" à la réforme de l'enseignement.

Le CECP, le réseau des écoles primaires de l'enseignement des communes et des provinces adresse un "oui, mais" au Pacte pour un enseignement d'excellence.

Après avoir consulté les 269 pouvoirs organisateurs de son réseau, son Conseil d'administration a voté à l'unanimité les poursuites des travaux du Pacte, dont une *"majorité d'orientations et d'initiatives semblent pertinentes"*.

Le réseau met cependant en exergue une série de *"conditions sine qua non de mise en œuvre"*.

Plus de travail collaboratif

Parmi ces nombreuses conditions, on retrouve la nécessité de clarifier la dimension poly-

technique du futur tronc commun qui sera allongé jusque 15 ans. Qui assurera les nouvelles activités pédagogiques (technologiques, techniques et artistiques) ? Quels outils pédagogiques seront créés ? Quelles activités conviendra-t-il de mettre en œuvre ? s'interroge le CECP. Il convient, explique le réseau, que ces questions sensibles soient rapidement clarifiées.

Le CECP juge également que le Pacte ne pourra réussir que si le travail collaboratif entre enseignants soit encouragé. A ce titre, il demande que tous les enseignants puissent et doivent se consacrer à raison de deux heures par semaine au travail collaboratif.

Ce mercredi, ce sont les avis des syndicats CSC et Setca-Sel qui seront attendus. C'est ensuite que la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) explicitera la suite à donner aux travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence.

BdO